

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 28 SEP. 2022

OBJET :
*Rapport CLECT concernant le
transfert du gymnase et du
dojo de Loriol-sur-Drôme à la
CCVD*

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 25

N° 2022.09.02

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
M. José MUNOZ-ALVAREZ est désigné(e) secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Marie-Christine GEAY, Dullio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Christian CHABERT (pouvoir à A.L VIALON), Annick BAROTEAUX (pouvoir à E. BERNARD), Georges CASANOVA (pouvoir à N. SORIA), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Franck DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Fabien PLANET (excusé - pouvoir à N. COLOMB), Thierry SANCHEZ (excusé), Emmanuelle GIELLY (excusée), Nicolas COLOMB

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a délibéré sur le transfert du gymnase et du dojo situés à Loriol-sur-Drôme.

Ce transfert, conformément aux textes en vigueur, a fait l'objet d'analyses par la commission locale d'évaluation du transfert de charges. (C.L.E.C.T.). La mission de cette commission intercommunale est d'évaluer le coût de chaque transfert.

Suite au travail des services de la commune de Loriol-sur-Drôme et de la CCVD, la commission s'est réunie le 1^{er} juin 2022, et a approuvé un rapport d'évaluation.

Celui-ci a conclu favorablement au transfert de charges et à un transfert de ressources d'un montant de 50 000 €.

Ce rapport a été présenté lors du Conseil Communautaire du 28 juin 2022 et adressé à la commune en date du 4 juillet 2022. Il est communiqué en pièce jointe de la présente note.

Vu la présentation opérée lors de la commission des finances du 15 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** ce rapport de la CLECT concernant le transfert du gymnase et dojo situés à Loriol sur Drôme à la CCVD pour un montant de 50 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28 SEP. 2022 

ID : 026-212601652-20220926-DELIB20220902-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

 

Le (la) secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 28 SEP. 2022